

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption du 2 juin 2025 à 19h00, au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance ordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Marcel L'Italien, Myriam Morissette, Raynald Bérubé et Germain Picard et formant quorum sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption.

La séance est ouverte à 19h00

Absentes : Nathalie Soucy, Manon Dubé

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour **Résolution #25-06-86**

Il est proposé par le conseiller Marcel L'Italien, appuyé par le conseiller Germain Picard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 5 MAI 2025
- 3.1 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 13 MAI 2025
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
- 4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT
- 4.2 MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
- 4.3 RÉPARTITION DE LA CROISSANCE D'UNE PARTIE DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC
- 4.4 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-03 RELATIF À LA TARIFICATION INCITATIVE
- 4.5 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – FACTURATION SQ

5. URBANISME ET VOIRIE
- 5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME, RÈGLEMENT 2011-01
- 5.2 ADOPTION DU CONTRAT SERVICES PROFESSIONNELS SOUTIEN TECHNIQUE POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS EN URBANISME POUR 2025
- 5.3 NOMINATION DES MEMBRES ET OFFICIERS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)
6. VARIA
- 6.1 GALAS DU MÉRITE SCOLAIRE – JUIN 2025 DE L'ÉCOLE DU MISTRAL
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

3.0 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 MAI 2025
Résolution #25-06-87

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par la conseillère Myriam Morissette, appuyé par le conseiller Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025.

3.1 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 13 MAI 2025
Résolution #25-06-88

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2025 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par le conseiller Raynald Bérubé, appuyé par la conseillère Myriam Morissette et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 mai 2025.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT **Résolution #25-06-89**

ATTENDU QUE la directrice générale a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 31 mai 2025 ;

Il est dûment proposé par la conseillère Myriam Morissette, appuyé par le conseiller Marcel L'Italien, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

COMPTES DE MAI 2025

Salaires nets : employés et élus	23 586.22 \$
Fournisseurs payés :	54 228.93 \$
Fournisseurs à payer :	76 496.48 \$
<u>Total du mois :</u>	<u>154 311.63 \$</u>

4.2 MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle mise à jour

4.3 RÉPARTITION DE LA CROISSANCE D'UNE PARTIE DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC

Réception d'un montant de 44 216 \$, déposé le 30 mai, conformément aux dispositions du Règlement sur la répartition entre les municipalités du montant représentant la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec.

4.4 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-03 RELATIF À LA TARIFICATION INCITATIVE

Monsieur Marcel L'Italien a donné un avis de motion le 5 mai dernier et madame Myriam Morissette dépose le projet de règlement 2025-03 *relatif à la tarification incitative* qui sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture.

Le maire a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

4.5 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – FACTURATION DE LA SQ
Résolution #25-06-90

Proposé par la conseillère Myriam Morissette
Appuyé par le conseiller Raynald Bérubé

Et résolu que le conseil municipal de La Rédemption approuve et autorise le paiement de la facturation pour les services de la Sûreté du Québec, pour 2025. La première partie du paiement est due le 30 juin au montant de 11 848.00 \$

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME, RÈGLEMENT 2011-01
Résolution #25-06-91

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mettre en place des mesures pour faciliter l'accès à la propriété et permette d'augmenter les logements disponibles dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite étendre les zones où sont permis les immeubles multifamiliaux dans le périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 juin 2025;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Germain Picard, appuyé par le conseiller Raynald Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement soit adopté et annexé à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

5.2 ADOPTION DU CONTRAT SERVICES PROFESSIONNELS SOUTIEN TECHNIQUE POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS EN URBANISME POUR 2025
Résolution #25-06-92

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raynald Bérubé, appuyé du conseiller Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'autorisation de la signature du contrat de service professionnels – Soutien techniques d'Urba-Solutions pour l'émission des permis et certificats en urbanisme, pour un bloc d'heure de 175 heures / année pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2025 par la directrice générale ;

D'autoriser le versement de la contribution de la municipalité, au montant fixe de 1312.50 \$ /mois plus taxes, pour l'année du contrat.

5.3 NOMINATION DES MEMBRES ET OFFICIERS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)
Résolution #24-06-93

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un Comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que les membres et officiers du Comité sont nommés par résolution du Conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que la durée du mandat des membres du Comité est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que le Comité consultatif d'urbanisme est composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif doit être composé de deux (2) membres du Conseil municipal et de deux (3) résidents de la municipalité.

POUR CES MOTIFS, il est proposé Marcel L'Italien, appuyé par Myriam Morissette et unanimement résolu

QUE le Conseil municipal de La Rédemption nomme les membres et officiers suivants sur le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant à la date de la présente résolution, soit du 2 juin 2025 au 7 juin 2027 inclusivement :

- M. Simon-Yvan Caron, maire et président du Comité
- M. Raynald Bérubé, représentant du conseil municipal et vice-président du Comité
- M. Gino Morissette, représentant de la population
- M. Kaven Dumais, représentant de la population

- Mme Claudie Tessier-Bolduc, représentante de la population

L'inspectrice en urbanisme agit en tant que secrétaire du Comité

Cependant, le secrétaire ne fait pas partie intégrante du Comité et n'a pas droit de vote.

6. VARIA

6.1 GALAS DU MÉRITE SCOLAIRE – JUIN 2025 DE L'ÉCOLE DU MISTRAL Résolution #25-06-94

Proposé par monsieur Marcel L'Italien
Appuyé par monsieur Germain Picard

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption accepte de faire un don de 100.00 \$ à l'école du Mistral pour leurs Galas du mérite scolaire qui se tiendront du 3 au 5 juin 2025.

Madame Myriam Morissette représentera la Municipalité et remettra une bourse à un étudiant.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne assiste à l'assemblée.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE Résolution #25-06-95

Il est proposé par madame Myriam Morissette, appuyé par monsieur Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de levée la séance à 19h39.

Simon-Yvan Caron, maire

**Chantal Tremblay, directrice
générale et greffière-
trésorière**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire